

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 20 mars 2025
Convocation en date du 6 mars 2025

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

M. ARNAUD Robert, M. BOUVIER Jean-Marc, M. CAILLET Christian, M. CHAVE Philippe, M. LEMERCIER Christophe, Mme MARCON Dominique, M. POINT Jean-Pierre, M. SERRET Jean, M. TRON Frédéric, M. VALLON Cyrille

Membres excusés : M. AURIAS Claude, M. DELAYE Dominique, Mme PELAEZ-BACHELIER Hélène, M. MOREL Loïc,
Mme LORENZETTI Muriel

Pouvoirs : FAYARD Francis donne pouvoir à Philippe CHAVE, BORDERES Danielle donne pouvoir à Jean-Pierre POINT, BENOIT Denis donne pouvoir à TRON Frédéric

A été élu secrétaire de séance : TRON Frédéric

Votants : 10

Exprimés : 13

DELIBERATION N° 06/2025

Objet : Vote du Budget Primitif 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil Syndical du 20 février 2025,

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil Syndical, le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	274 695.72 €	80 267 €
RECETTES	274 695.72 €	80 267 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le Budget Primitif du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval pour l'année 2025**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget.**

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres présents.

Par délégation
Le Vice-président
Jean-Pierre POINT

**Le Président,
Loïc MOREL**